

CONSIGNES DE RENTREE

Tous les documents demandés au dossier doivent être retournés pour le 30 juin 2024 AU PLUS TARD

- Le calendrier d'alternance est en ligne sur notre site www.mfrcoublevie.com.
- Les dates et heures de rentrée scolaire des classes sont indiquées sur le calendrier d'alternance.
- Le jour de la rentrée : présence des parents indispensable pour une réunion d'information de 2h environ. Attention, la réunion parents débute à l'heure de rentrée indiquée pour chaque classe.
- Les certificats de scolarité sont délivrés le jour de la rentrée en 2 exemplaires, un à conserver pour le photocopier si besoin en cours d'année scolaire.
- Fournir l'attestation d'assurance extrascolaire valable pour toute l'année scolaire.

Après la rentrée scolaire :

- Début des cours à la MFR le lundi à 10h00 pour toutes les classes.
- Fin des cours le vendredi à 15h30 pour toutes les classes.
- Tout retard ou absence doit être signalé et justifié à la MFR au plus tôt y compris lorsque l'élève est en stage.
- Transport des élèves de la gare de Voiron à la MFR : des lignes de bus de ville sont mises en place par le Pays Voironnais, rubrique transport scolaire. (Ligne n°2 – Arrêt La Dalmassière).

Veillez à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'indispensable respect des heures d'arrivée et de départ

Dossier de demande de bourse nationale ou demande de renouvellement de bourse :

http://mesdemarches.agriculture.gouv.fr/demarches/eleve-ou-candidat-de-l/demander-une-aide/article/demander-une-bourse-d-etude-sur-316?id_rubrique=40

Si vous voulez faire une demande de dossier de bourse, vous devez le télécharger sur :
<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R21220>

- Pour les nouveaux inscrits : joindre la notification reçue du collège ou lycée d'origine et tous les documents demandés.
- Lors du renvoi du dossier de bourse avec les pièces demandées, joindre la procuration, dûment signée.

Sans avis de votre part, nous considérons que vous avez bien réceptionné le dossier de bourse ou que vous n'en souhaitez pas.



Les services administratifs seront fermés du 22 juillet au 20 août inclus

PROCURATION ANNUELLE

Document à rendre complété seulement si vous faites une demande de bourse scolaire

Etablissement MFREO DE COUBLEVIE 396 Route du Guillon 38500 COUBLEVIE	PROCURATION ANNUELLE Enseignement Secondaire Paiement des bourses sur critères sociaux Année scolaire 2024-2025
Je soussigné(e) : (nom et prénom du responsable légal ou élève majeur)	
Agissant en qualité de : (père, mère, tuteur)	
Domicilié(e) à :	
Donne procuration à : (nom et prénom du/de la président(e) de l'association)	
Présidente de l'Association MFR de Coublevie	

A l'effet de :

<ul style="list-style-type: none"> - Percevoir en mon nom le montant, arrêté par l'ordonnateur compétent pour l'année scolaire 2024.-20205, de la bourse nationale sur critères sociaux, attribuée à l'élève mentionné ci-contre. - D'en donner valable décharge au comptable public et de verser au compte de l'établissement les sommes dues au titre de la scolarité de l'élève mentionné ci-contre. 	Nom et prénom de l'élève boursier : Classe :
---	---

Le solde éventuel étant mis à ma disposition pour reversement selon le mode indiqué ci-dessous (à préciser) :

La présente procuration peut être résiliée par mes soins sur simple demande faite par écrit au mandataire, ci-dessus, au plus tard à la fin du trimestre précédent celui pour lequel la résiliation est demandée

A Coublevie, le 20..... Le/la président (e) :	A, le Mr / Mme :
Signature du représentant légal de l'établissement : précédée de "bon pour acceptation"	Signature du responsable légal ou élève majeur : Précédée de "bon pour pouvoir"

NOS ELEVES SE FORMENT AUX METIERS DU CHEVAL

Votre jeune a choisi une formation par alternance. Cette pédagogie signifie des sessions à la MFR de Coublevie et des périodes de stage.

Le stage fait partie intégrante de la scolarité, les absences répétées en stage ou à la MFR peuvent remettre en cause la complétude de formation et le passage de l'examen final.

STAGE D'ALTERNANCE

- La présence sur un lieu de stage passe impérativement par la signature de la convention de stage. Elle est à lire attentivement.
- Tout changement de structure de stage devra être validé par la MFR de Coublevie.
- Prévoir un équipement adapté (Chaussures de sécurité, bottes, boots et chaps, gants, bombe, pantalon d'équitation, un vêtement chaud, un vêtement de pluie...).

LES CONVENTIONS DE STAGE

- Veillez à nous envoyer au plus vite l'entente préalable de stage complétée. Elle sera étudiée puis validée par nos soins avant l'envoi des 4 exemplaires de la conventions de stage.
- Lorsque les 4 exemplaires de la convention sont complétés et signés par le maître de stage, les parents et le jeune, il faut nous les retourner dans les meilleurs délais.
- Elles seront signées par la direction et rendues aux familles à la rentrée uniquement si tout est complet. A défaut, l'élève ne pourra pas se rendre en stage car il ne sera pas assuré.

Faire remplir la dérogation de travaux dangereux aux maîtres de stage et la renvoyer avec la convention de stage.

CYCLE CAPa – BAC PRO

- Il est indispensable qu'à chaque session à la MFR, les jeunes viennent avec leur tenue d'équitation sauf avis contraire de notre part précisé sur le carnet d'alternance. Tenue minimum exigée : un pantalon d'équitation, polo, tee-shirt avec manches longues, bombe, gants, bottes ou boots + chaps.

SORTIES DE LA MFR

- Les sorties de la MFR peuvent être autorisées après le repas de midi et jusqu'à 13h15 **si autorisation écrite des parents/responsables légaux** pour les classes suivantes :
 - CAPa 2^{ème} année (une fois par semaine)
 - 1^{ère} BAC PRO (une fois par semaine)
 - Terminale BAC PRO (deux fois par semaine)
- En cas de demande de notre Ministère de tutelle, de l'autorité académique ou des services préfectoraux, nous pouvons être amenés à faire sortir les élèves de façon anticipée, en se référant à l'autorisation de sortie que vous devez signer (document joint ci-après).
- En cas de maladie, les parents (ou une personne désignée par écrit), viennent chercher l'élève pour l'emmener chez leur médecin de famille.

INTERNAT – à apporter à chaque session à la MFR

- Une housse de couette 140x200 pour lit une place ET un drap de dessous (obligatoire).
- 1 enveloppe de traversin de 80 cm (le traversin est fourni).
- Nécessaire de toilette.
- Mouchoirs en papier (chaque semaine !).
- Vêtements de rechange.
- Vêtements de pluie.
- 1 pyjama (OBLIGATOIRE) : une tenue décente est exigée à l'internat.
- 1 robe de chambre ou équivalent pour une tenue décente en sortie de chambre.
- Des chaussons.
- 1 valise ou 1 sac de rangement et 1 sac en tissu pour le linge sale.
- 1 cadenas (pour placard à l'internat).
- **Chaque élève prévoit ses médicaments d'usage (antidouleurs...). L'établissement n'est pas autorisé à donner des médicaments et n'en détient pas.**

FOURNITURES SCOLAIRES pour tous les élèves

- 1 trousse complète (crayon papier, gomme, stylos bille 4 couleurs, stylo encre, effaceur, surligneurs, blanc correcteur, colle, ciseaux,...).
- 2 classeurs grand format.
- Grand protège cahier transparent (pour le carnet d'alternance).
- 1 bloc pour prise de notes.
- 1 équerre, 1 règle, 1 rapporteur, 1 compas, crayons couleur.
- 1 calculatrice scientifique CASIO GRAPH 25.
- 1 clé USB grande capacité.
- 1 gourde.
- 1 tenue de sport avec **2** paires de baskets (1 pour l'extérieur, 1 propre à semelle blanche pour le gymnase)
- Une combinaison type « bleu de travail » et des chaussures de sécurité type « boots coquées » (celles utilisées sur le lieu de stage).

❖ Pour les élèves de CAPa :

- 1 classeur souple, dos 3 cm, avec pochettes transparentes perforées.
- 1 cahier 24x32 grands carreaux.
- Matériel pratique, pour les chevaux : 2 bandes de repos avec les flanelles/coton.

❖ Pour les élèves de 3^{ème} :

- 1 cahier 24x32 grands carreaux.
- Dictionnaire.

FICHE MEDICALE ET AUTORISATION D'HOSPITALISATION

**Aucun médecin local n'est rattaché à l'Etablissement.
Les problèmes médicaux sont obligatoirement traités par la famille.
Aucun médicament ne sera donné aux élèves par la MFR.**

Nom et Prénom de l'élève :

Classe :

Né(e) le : à :

**Remarques particulières concernant la santé
(allergie alimentaire ou médicamenteuse, asthme,...)**

Justificatifs médicaux à fournir obligatoirement

Autorisation d'hospitalisation

Je soussigné(e) (Nom / prénom du représentant légal).....
Autorise la Direction de la MFR ou ses représentants à appeler les services d'urgences auprès de mon enfant et autorise, en cas d'urgence, son hospitalisation et éventuellement toutes opérations, y compris chirurgicales, nécessitées par son état.

A..... Le Signature :

Personne à prévenir en cas d'accident :

Nom : Prénom :

Lien de parenté avec le jeune :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. personnel : Tél. professionnel :

Les informations recueillies ici sont nécessaires pour l'inscription de l'élève et le bon suivi de son apprentissage. Elles font l'objet de traitements informatisés et de mesures de protection adéquates. Elles sont destinées à la MFR Coublevie et ses partenaires dans le cadre de ses actions pédagogiques. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer vos droits, veuillez-vous adresser au Délégué à la Protection des Données de la MFR Coublevie.)

DROIT A L'IMAGE

Je soussigné(e) NOM et Prénom :

Agissant en qualité de représentant légal de l'élève

NOM et Prénom :

Scolarisé(e) en classe de :

Accepte que mon enfant figure sur des prises de vues photographiques, des vidéos ou tout autre moyen audiovisuel dans le cadre des activités pédagogiques, des événements sportifs et des activités scolaires ou périscolaires.

Refuse

Ces documents pourront être stockés, diffusés sur tout moyen existant ou qui existeront dans l'ensemble de l'institution des Maisons Familiales Rurales.

Fait à.....,

Le

Signature des parents
Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Signature de l'élève
Mention manuscrite « Lu et approuvé »

Valable tout au long de la scolarité. Tout changement doit être signalé par la famille à l'Etablissement.

Les informations recueillies ici sont nécessaires pour l'inscription de l'élève et le bon suivi de son apprentissage. Elles font l'objet de traitements informatisés et de mesures de protection adéquates. Elles sont destinées à la MFR Coublevie et ses partenaires dans le cadre de ses actions pédagogiques. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer vos droits, veuillez-vous adresser au Délégué à la Protection des Données de la MFR Coublevie.)

AUTORISATION DE SORTIE 2024-2025

Je soussigné(e) (père, mère, responsable légal) :

Responsable légal de l'élève :

En classe de

- 1) Autorise la MFR à laisser partir mon fils/ma fille en dehors des horaires de fin de cours prévus en cas de perturbations annoncées des transports (conditions climatiques, grèves ou autre, appréciées par le directeur de l'Établissement).
- 2) N'autorise pas la MFR à laisser partir mon fils/ ma fille et m'engage à organiser son départ à l'heure habituelle de fin de cours.

Sans réponse de votre part, nous considérons que vous ne laissez pas partir votre fille/fils avant l'heure habituelle.

Fait à.....,

Le

Signature du responsable légal,

Signature de l'élève,

Valable tout au long de la scolarité. Tout changement doit être signalé par la famille à l'Établissement.

Les informations recueillies ici sont nécessaires pour l'inscription de l'élève et le bon suivi de son apprentissage. Elles font l'objet de traitements informatisés et de mesures de protection adéquates. Elles sont destinées à la MFR Coublevie et ses partenaires dans le cadre de ses actions pédagogiques. Conformément à la loi « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Si vous souhaitez exercer vos droits, veuillez-vous adresser au Délégué à la Protection des Données de la MFR Coublevie.)